

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 6 septembre 2017

Nombre d'élus en exercice : 23

Présents : 17

Absents : 6

Votants : 17

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

DELIBERATION N° 2017-65(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur René MASSETTE.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame Patricia GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Geneviève PRIMITERRA, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE (suppléante de monsieur LAURENS).

Messieurs Patrick BOUVET, Khaled BENFERHAT, Jean-Claude CASTEL, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Serge SARDELLA,

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Evelyne FAURE, Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame Régine AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER.

Messieurs Serge CAREL, Jacques LARTIGUE, André LAURENS (représenté par madame Alberte VALLEE), Pierre POURCIN, Jean-Yves ROUX.

Madame Régine AILHAUD a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Désignation d'un membre du Conseil d'administration au Comité National d'Action Sociale

Le Président du CASDIS expose :

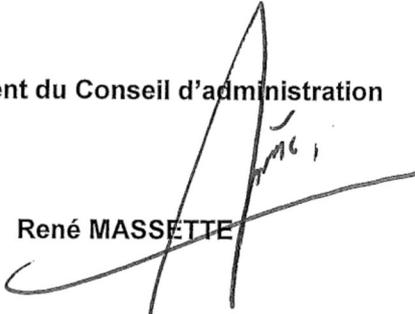
Depuis 1999, le SDIS des Alpes de Haute-Provence adhère au Comité National d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions de la convention d'adhésion, chaque adhérent doit désigner deux délégués de façon paritaire (un élu et un agent) qui représentent le CNAS auprès de la structure et qui siègent aux instances du CNAS. Il est demandé au président du Conseil d'administration de désigner un représentant de l'établissement pour siéger au Comité National d'Action Sociale.

Le Président propose de désigner monsieur Robert GAY.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté cette désignation à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration


René MASSETTE